

1  
( N° 223. )

---

**Chambre des Représentants.**

---

SÉANCE DU 9 JUIN 1840.

---

**LOI D'EMPRUNT.**

---

*Article additionnel de M. DUMORTIER.*

Les rentes 4 p. %, formant l'encaisse de la Société générale, seront amorties.

Une loi réglera cet amortissement.

ART. . . .

Une loi réglera le mode d'amortissement des emprunts de l'État.

**B.-C. DUMORTIER.**

•